

Rapport

Atelier A

La sécurité des biens et des personnes au Raincy

Membres de l'atelier A :

- Sylvie BORZAKIAN
- Sacha CAUDRON
- Jean Luc CURNOL
- Martine DEANGELIS, Animatrice
- Christiane JAY, membre du bureau
- Rodolphe MAUFRONT, Rapporteur

1.

Introduction

Introduction

De par son histoire, son développement et les différentes politiques menées, le Raincy offre un cadre de vie apprécié de ses habitants.

La commune située au sud du département est peu étendue mais dotée d'une gare desservant Paris. La population immédiate qui la traverse au quotidien présente une grande diversité sociale, économique et culturelle.

Qu'en est-il de la sécurité ? Une des composantes importantes de ce cadre de vie, pour la commune du Raincy située dans un département parmi lequel la délinquance est la plus forte de France.

La sécurité devenue une préoccupation majeure de notre époque, compte tenu du contexte général actuel vécu en France et en Europe, n'est pas un acquis et encore moins un acquis inaliénable.

Appréhender au mieux les enjeux de la sécurité est d'autant plus légitime que la société change, les comportements aussi. Les questions de sécurité doivent être en phase avec les réalités d'aujourd'hui et anticiper demain. Un regard objectif doit être posé sur l'état des lieux relatif à la sécurité au Raincy comprenant l'intégrité des personnes conjointement avec les biens.

Notre atelier s'est efforcé d'effectuer des recherches quantitatives sur le niveau de sécurité constaté au Raincy pour établir des statistiques comparatives, trouver des sources pour se documenter et organiser des rencontres « sur le terrain » avec les acteurs principaux de la sécurité ; ceci afin de compléter l'état des lieux et d'alimenter notre réflexion par leur ressenti et leur expérience.

Compte tenu du temps imparti pour traiter le sujet, le périmètre de l'étude sur la sécurité des biens et des personnes a été volontairement délimité. L'analyse a été centrée sur l'évaluation du niveau de délinquance : crimes et délits constatés au Raincy, sur l'établissement d'un diagnostic et sur la recherche de propositions d'améliorations. Du fait de cet arbitrage, certains thèmes n'ont pas été pris en compte dans le présent rapport, tels que la sécurité routière par exemple.

Les solutions envisagées se nourrissent des expériences réussies et partagées par d'autres communes et sont ouvertes à toutes les orientations sans à priori. Les propositions ont été présentées en fonction

- d'une part des enceintes de prises de décisions à disposition de la mairie
- d'autre part des outils prévus par la loi et de l'optimisation des moyens existants

2.

Etat des lieux

Etat des lieux

A. Données collectées

La démarche suivie, en toute logique, a consisté dans un premier temps à rechercher des informations statistiques afin de quantifier le plus objectivement possible et d'appréhender le niveau de sécurité constaté au sein de la ville du Raincy.

Cette approche s'est vite avérée plus complexe et laborieuse qu'envisagée initialement.

La Sécurité est en effet un sujet très sensible d'une façon générale pour les pouvoirs publics, voire politique, entouré disons pudiquement d'une certaine opacité sur les données. Le contexte terroriste actuel contribue certainement à aggraver le phénomène. Et ceci, même lorsque l'on s'intéresse humblement à la sécurité d'une ville «sans histoires» comme le Raincy. Précisons toutefois que cette remarque ne s'applique pas à Mr Cacace, 1^{er} maire adjoint, en charge des questions de sécurité qui nous a introduit auprès de certains interlocuteurs clés et communiqué les statistiques en sa possession.

Par ailleurs une modification du mode de comptage au niveau national est intervenue en 2012 créant ainsi une rupture statistique dans la collecte de données.

Ce préambule explique pourquoi malgré nos recherches, seules des informations publiques officielles sur les années 2013, 2014 et 2015 ont pu être obtenues. L'objectif a été toutefois de poser le cadre général du niveau de sécurité du Raincy, exprimé en nombre de délits constatés pour mille habitants, indicateur pertinent quel que soit l'étendue de la population étudiée.

Nous avons ainsi souhaité comparer la commune du Raincy au :

1. Département de la Seine Saint Denis, environnement immédiat du Raincy mais dont on ne peut pas se satisfaire dans une recherche d'excellence, la Seine Saint Denis étant tristement le premier département de France au niveau de délinquance et de l'insécurité.
2. Grand Paris (en cumulant les statistiques des départements qui le constituent soit 75, 92, 93,94), afin d'avoir un comparatif significatif et plus pertinent.
3. Deux villes de la proche banlieue parisienne – soyons ambitieux - : Neuilly sur Seine, le Raincy étant souvent qualifié du «Neuilly de la Seine Saint Denis» et Saint Maur des Fossés, la commune avec Courbevoie, la plus «tranquille» de France avec le taux de criminalité le plus bas de France parmi les villes de +40 000 habitants .

Le tableau de synthèse présenté ci-après a été établi principalement à partir des données officielles collectées dans les rapports annuels de L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales ([ONDRP](#)).

NATURE des MEFAITS	LE RAINCY			DEPARTEMENT 93			NEUILLY / SEINE			ST MAUR des FOSSES			GRAND PARIS		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2015	2015	2014	2013	2015	2014	2013
POUR 1000 HABITANTS															
VIOLENCES PHYSIQUES (a+b)	9,6	9,9	11,6		16,1	16,8	4,9	4,1	4,3	5,7	5,9	5,3	10,8	8,9	11,1
a) non crapuleuses	4,8	5,3	5,5		7,7	8,1	2,7	1,7	1,7	3,9	3,2	2,6	5,7	4,4	4,8
b) crapuleuses	4,8	4,6	6,1		8,4	8,7	2,2	2,4	2,6	1,8	2,7	2,7	5,1	4,5	6,3
VOLS (c+d+e)	19,6	33,6	24,6		37,1	23,8	16,9	42,6	31,3	14,7	24,2	23	23,5	32,9	27,1
c) Simples	9,6	12,1	11,8		14,3	13,9	12,4	27,4	26,3	7,7	12,5	13	17	18,9	20,1
d) cambriolages	5,7	8,2	8,7		6,8	6,1	2,5	3,6	3,9	4,7	6,9	7,8	4,4	4,7	4,9
e) Vols automobiles	4,3	13,3	4,1		16	3,8	2	11,6	1,1	2,3	11,6	2,2	2,1	9,3	2,1
DESTRUCTIONS /DEGRADATIONS	4	5,8	12,5		8,9	10,8	5,9	8,9	9,6	6,5	7,2	8,5	6	5,6	7,4
STUPEFIANTS	4,5	3,4	3,7		6,7	6,9	1,9	2,3	1,8	4,5	2,9	2,6	4,5	3,6	4,3

Tableau n°1 : données statistiques : sécurité des biens et des personnes

Cette synthèse retient volontairement pour plus de lisibilité les méfaits dont l'occurrence est significative, cumulant 90% en moyenne de la totalité des crimes et délits constatés, à savoir :

1. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique :

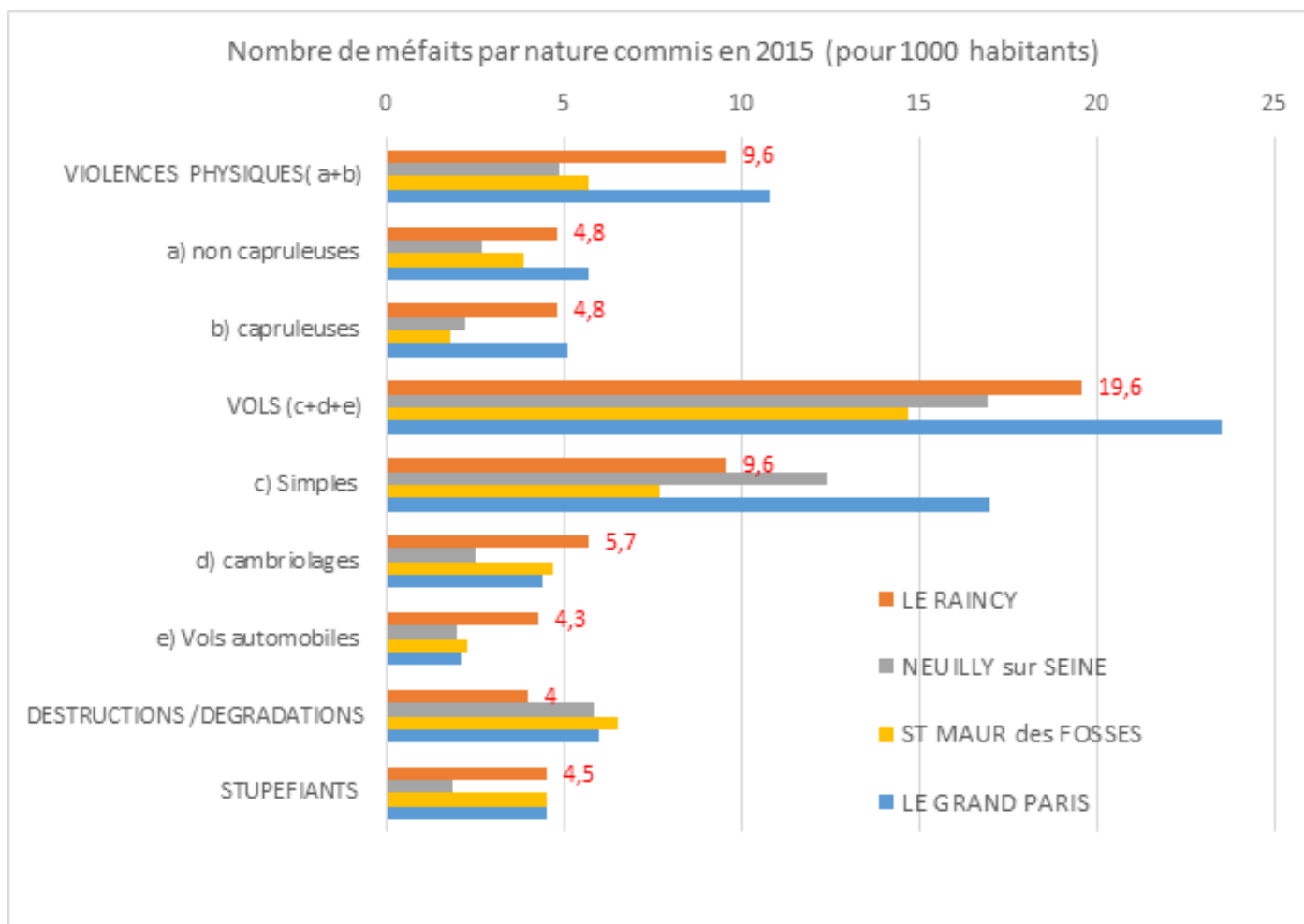
- les violences physiques non crapuleuses (homicides, tentatives d'homicides, coups et blessures....)
- les violences physiques crapuleuses (règlements de comptes entre malfaiteurs, homicides pour vol ou à l'occasion d'un vol, vols violents avec et sans armes....)

2. Les atteintes aux biens :

- les vols simples contre particuliers (vols à la tire, vols dans les locaux privés et dans les lieux publics)
- les cambriolages (d'habitations et de locaux professionnels)
- les vols liés aux véhicules (voitures, accessoires, deux roues...)
- les destructions et dégradations

3. Les délits liés aux stupéfiants (vente et la consommation)

L'analyse du graphique ci-après, sur les items définis ci-dessus, permet d'appréhender le positionnement du Raincy dans un cadre comparatif ; en particulier sur 2015, année la plus pertinente car la plus récente parmi les données disponibles et où les statistiques couvrent pour la première fois la seule commune du Raincy (dissociant Villemomble qui dépend du même commissariat) ;



a. Comparaison versus Grand Paris :

Le Raincy bénéficie d'un niveau de sécurité globalement plus élevé que celui du Grand Paris :

- Tant en matière de sécurité de personnes (total violences physiques : - 11% avec - 19% au niveau des violences non crapuleuses et -6% au niveau des violences crapuleuses (liées à un vol) ;
- Qu'en matière de sécurité des biens (total des vols sans violence -20%) dû particulièrement à un excellent score sur les vols simples contre les personnes - 20%. Par contre les taux de cambriolages et de vols d'automobiles moins impactant comparativement aux vols simples, sont plus élevés (respectivement de +23% et +51%) dans la commune que dans le Grand Paris.
- Le risque de destructions et de dégradations au Raincy est plus bas de 50% que dans le Grand Paris.
- Le taux de méfaits liés aux stupéfiants au Raincy est comparable à celui constaté dans le Grand Paris.

b. Comparaison versus Neuilly /Seine et St Maur des Fossés :

Concernant le comparatif avec les deux autres communes retenues, Le Raincy accuse un niveau de sécurité significativement moins élevé que celui constaté à Neuilly et Saint Maur des Fossés.

- Ainsi, la sécurité des personnes est globalement presque deux fois plus faible au Raincy qu'à Neuilly et est réduite de 70% par rapport à Saint Maur des Fossés. L'écart défavorable est plus prononcé au niveau des violences physiques crapuleuses qu'au niveau des violences non crapuleuses, respectivement plus élevées du double et de 80% qu'à Neuilly ; et de + 160 % et +20% qu'à Saint Maur des Fossés.
- La sécurité des biens au Raincy est également inférieure à celle de Neuilly (-16%) et à celle de Saint Maur des Fossés (- 33%), mais avec des écarts nettement moins prononcés qu'au niveau de la sécurité des personnes. Ce positionnement est principalement dû au « bon score » du Raincy en matière de vols simples contre les personnes physiques qui est meilleur de 30% à celui de Neuilly , mais inférieur de 25% à celui de Saint Maur des Fossés qui bénéficie d'un des meilleurs taux de sécurité des communes de France comme déjà mentionné. Le risque de cambriolage et de vols d'automobiles au Raincy est nettement plus

élevé qu'à Neuilly sur Seine (plus du double sur les deux items) et qu'à Saint Maur des Fossés (respectivement +20% et +90%)

- Par contre, en matière de destructions et dégradations des biens, le Raincy est très bien positionné avec un risque plus faible de moitié qu'à Neuilly et plus bas de 60% qu'à Saint Maur des Fossés.
- En ce qui concerne les stupéfiants, Le Raincy a le même taux que Saint Maur des Fossés. Neuilly affiche quant à lui un taux nettement inférieur.

En conclusion sur ce benchmark, retenons que malgré un environnement défavorable au sein de son département, Le Raincy offre à sa population un niveau global de sécurité des biens et des personnes nettement meilleur que dans l'ensemble du Grand Paris avec un taux de délinquance globale (des méfaits analysés) de 38‰ contre 45 ‰ dans le Grand Paris, et une performance particulièrement prononcée en matière de vols simples sur les personnes. Seul le nombre des cambriolages et des vols de voitures s'avère plus élevé que dans le Grand Paris. Ces deux catégories de délits, peuvent être considérées comme des aires de progrès et orienter en partie un plan d'action sur une période de 3 ans par exemple ;

Ce bon niveau de sécurité globale, ne permet pas toutefois de prétendre atteindre le niveau des communes les plus sécuritaires de la proche banlieue parisienne, telles que Neuilly sur Seine et Saint Maur des Fossés qui affichent un taux global de délinquance voisin seulement de 30‰ versus les 38‰ constatés au Raincy . En matière de sécurité, le Raincy n'est pas « encore » dans l'excellence et a donc un défi positif à relever.

Cet état des lieux statistique et comparatif, basé sur les données disponibles publiques les plus récentes, se devait d'être complété et actualisé sur 2016 et 2017 par une analyse spécifiquement centrée sur les données quantitatives propres à la délinquance constatée sur la commune du Raincy.

c. Focus sur les données récentes du Raincy :

Les données exploitées ont pour source les statistiques mensuelles (DTPS 93 – Le Raincy), communiquées aux élus par le service de la sécurité intérieure de la Préfecture de Bobigny, qui compile les données établies par le commissariat de police et la gendarmerie.

L'exploitation de ses données sur une période annuelle permet d'appréhender en valeur absolue le nombre de méfaits commis dans notre ville et surtout d'en apprécier l'évolution entre les années civiles 2015 et 2016 ; ainsi que sur les 9 premiers mois de 2017 par rapport aux 9 premiers mois de 2016.

d. Evolution du niveau de la sécurité du Raincy entre 2015 et 2016 :

Le comparatif entre 2015 et 2016 met en évidence une très nette amélioration du niveau de sécurité au sein de la commune :

- en premier lieu au niveau de la sécurité des personnes, domaine où, comme il a été vu dans l'analyse comparative avec Neuilly et Saint Maur des Fossés, le retard relatif à combler par Le Raincy était particulièrement important. Ainsi, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a baissé de 23% (avec une diminution de 12% du nombre de violences physiques non crapuleuses et de 44% du nombre de violences crapuleuses).
- La sécurité des biens s'est, elle aussi, améliorée avec une baisse de 20% du nombre de vols, grâce essentiellement à une baisse de 24% des vols liés à l'automobile. Seule ombre au tableau de 2016, une hausse enregistrée sur le nombre de cambriolages de + 3%.

Notons également qu'en valeur absolue le nombre total de méfaits constatés sur l'année 2016 est légèrement inférieur à 1100, en baisse de 17% par rapport à 2015. Sur ce millier d'atteintes à la sécurité ; pratiquement la moitié correspond à des comportements portant atteinte à la tranquillité publique (tapages diurnes et nocturnes, ivresse publique, troubles du voisinage,...).

e. Evolution du niveau de la sécurité du Raincy sur 2017 :

En 2017, les données cumulées jusqu'à fin septembre accusent par rapport au cumul de septembre 2016, un recul global du niveau de sécurité ; et ceci

- tant au niveau de la sécurité des personnes (dégradation de 24%) qu'au niveau de la sécurité des biens (dégradation de 11%).
- En particulier, le nombre de violences physiques non crapuleuses est en augmentation de 48%, celui des violences crapuleuses est à +37%, toutefois, ces pourcentage de hausse sont à pondérer par leur faible occurrence (toute variation sur un chiffre faible en valeur absolu, génère de fortes variations relatives)
- Les vols liés à l'automobile enregistrent une hausse de 11%. Il convient cependant de souligner le nombre de cambriolages qui est en baisse et de façon non négligeable : - 38%, effaçant ainsi largement la mauvaise performance enregistrée sur 2016 (et pour information sur 2015).

Précisons que le nombre total des méfaits constatés à fin septembre 2017 est comparable à celui de 2016 sur la même période et s'élève à 800 atteintes à la sécurité. Cette stabilité n'est due, en cohérence avec ce qui précède, qu'à la baisse des comportements portant

atteintes à la tranquillité publique affichant une diminution de 13% par rapport à septembre 2016.

En conclusion de cette analyse, il est importants de garder à l'esprit qu'en matière de sécurité, les bons résultats d'une année ne sont pas systématiquement acquis de façon pérenne et peuvent être remis en cause. Il convient de rechercher les raisons susceptibles d'expliquer cette recrudescence de la violence gratuite contre les personnes. A contrario, il est intéressant d'analyser ce qui a fait baisser significativement le nombre de cambriolage pour orienter les actions à mettre en place. La lutte pour la sécurité nécessite une vigilance permanente, avec la mise en place d'un plan d'action sans cesse renforcé, dans le cadre d'une stratégie à moyen terme, avec des objectifs à pérenniser sur une assez longue période.

Afin d'avoir une vision globale de l'état des lieux en terme de sécurité au Raincy, une rencontre avec les principaux acteurs de la sécurité au sein de la Commune a rapidement été une évidence. Vous trouverez ci-dessous, une synthèse des différents entretiens dont le compte rendu détaillé est mentionné en annexe.

B. Entretiens effectués

1. Police Municipale : entretien avec Mme Limery, Chef de la Police Municipale

Les champs d'action de la Police Municipale comportent deux axes principaux : sécuriser la ville et les établissements scolaires en fonction des instructions du Maire et avoir un rôle de prévention et de médiation auprès de la population. Pour exemples, la Police Municipale assure le bon déroulement et la sécurité des manifestations, verbalise les infractions au code de la route ou au stationnement, sécurise les sorties d'écoles, intervient en cas de conflit de voisinage, participe à l'opération « tranquillité vacances ».

Madame LIMERY, perçoit la ville du Raincy comme une commune calme et tranquille. Ses préoccupations s'orientent vers l'octroi d'un effectif motivé et en nombre suffisant, des locaux adaptés et un armement correct dans la continuité de ses missions.

Les quartiers qui requièrent une vigilance accrue sont principalement : le quartier de la gare, l'allée de la Pelouse (située non loin des groupes scolaires), le quartier de l'allée du réservoir, les abords du quartier de La Dhuy ainsi que le quartier de l'allée Thiellement.

Les caméras de protection représentent un outil indispensable à ses yeux :

Il y a actuellement 25 caméras + 3 installées en 2017 pour arriver à 31 caméras en 2018. Il semblerait que les caméras utilisées ne soient pas toutes très opérationnelles (basse définition, de mauvaise qualité d'images, utilisant une liaison par antenne, et donc sujette

aux conditions météo, brouillage, pixellisation etc...). Ainsi, 4 cameras existantes ont été ainsi changée en 2017. Elles ne sont pas raccordées à la fibre sur les secteurs équipés de cette dernière, comme par exemple le secteur de l'avenue de la Résistance où sont installées 35 % des caméras du Raincy. Vous trouverez en annexe la localisation des caméras.

La vidéo protection est un outil indispensable pour la Police Municipale à condition que le matériel soit performant, de bonne qualité et le personnel bien formé. Actuellement les images ne sont lues en temps réel par la personne dédiée que 4 jours sur 7. Le reste du temps des journées et toutes les nuits, les images sont basculées au commissariat.

Autre point : Mme Limery n'est pas hostile du tout à ce que les alarmes privées des Raincéens soient reliées directement à la police municipale, si l'infrastructure nécessaire est mise en place.

Par ailleurs, l'attention a été attirée sur des méfaits dont sont plus victimes les personnes âgées tels que les vols à la « fausse qualité », les vols à l'arrachée et les agressions.

A retenir donc :

- Renforcement souhaité des moyens en personnel et matériel.
- en particulier, un retard en matériel de vidéo - protection qui ne se comble peut être pas assez vite.

2. Commissariat de Police

Le rôle de la Police Nationale est bien évidemment clé en matière de sécurité des biens et des personnes au sein de toute ville. Aussi avons-nous tenu à nous entretenir avec le commissaire de police Mr Vincent Sarguet, arrivé dans ses fonctions sur la ville du Raincy en avril 2014, (et qui est parti du commissariat du Raincy en octobre 2017).

En synthèse, l'action du commissaire est orientée sur 2 axes qui interagissent :

1. La mise en place d'une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la délinquance afin que cela se sache : « il ne fait pas bon opérer sur la commune du Raincy car le niveau de risque encouru de se faire prendre est élevé. » Cette politique de dissuasion qui tend à faire décroître le nombre de méfaits sur la commune, se traduit par exemple par des contrôles routiers (auxquels nous avons assisté) de véhicules « suspects », des contrôles sanitaires de certains commerces,
2. L'utilisation des informations communiquées par les outils mis à la disposition du commissariat par l'équipe municipale que sont les caméras installées sur la commune. Les images disponibles sont un moyen déterminant aux yeux du commissaire, pour accroître significativement le nombre de résolutions d'affaires.

Il est à noter qu'aucune statistique du nombre d'affaires résolues grâce à l'utilisation des images exploitables prises par les caméras installées sur la commune, n'est disponible à ce

jour, indicateur pourtant simple et facile à mettre en place qui permettrait d'apprécier l'apport de la vidéo protection, inciterait à prioriser son développement.

Le commissaire a insisté sur la diminution du nombre de méfaits enregistrés en 2016 mentionnés précédemment, et surtout sur la nette progression du taux de résolution des délits qui est passé de 30% obtenu jusqu'en 2016 (taux comparable à la moyenne nationale), à 50% sur l'année encours 2017, résultat qualitatif très positif, encourageant et dissuasif vis-à-vis des délinquants.

Précisons que ce taux concerne la totalité du périmètre du commissariat et donc intègre Villemonble. Il n'a pas été possible d'obtenir cet indicateur pour le Raincy uniquement.

Soulignons que les statistiques officielles DTSP93 LE RAINCY ,(mentionnées plus haut) reçoivent mensuellement et transmises aux élus comme principal tableau de bord ,sont exhaustives concernant les atteintes aux personnes, mais ,si elles décomptent bien le total des atteintes aux biens, ne communiquent que 70% environ du détail par nature de ces méfaits .En particulier le suivi des vols dits « simples » sans violence contre les personnes physiques , qui sont très significatifs comme vus précédemment ne figurent pas dans cette statistique .Il en est de même des méfaits liés aux stupéfiants qui sont totalement occultés.

On peut regretter la non communication par les services de la préfecture et le commissariat de police, du suivi de ces types de délinquance, qui affectent la population au quotidien et qui sont déterminant sur le ressenti de non sécurité des administrés. C'est d'autant plus regrettable que sans information partagée, il ne peut y avoir d'action efficace.

A retenir donc :

- le poids déterminant de la vidéo protection, mentionnée une fois encore comme outil efficace dans la lutte contre la délinquance
- la progression encourageante du taux de résolution des délits, et la baisse du nombre de méfaits commis sur la commune avec les réserves citées.
- le manque d'information diffusée par les pouvoirs publics.

3. Pompiers de la Ville de Paris

La ville du Raincy est rattachée à la caserne des pompiers située sur la commune de Clichy-sous-Bois.

L'entretien a été animé par le Capitaine BEULIN responsable du périmètre d'intervention de la caserne : soit principalement les communes de Clichy-sous-Bois, Le Raincy, Bondy, Gagny (partiellement), Drancy. Plus précisément le périmètre d'intervention est délimité non pas par la carte des communes mais par l'obligation de pouvoir se rendre en moins de 10 minutes sur

les lieux. L'action des Pompiers de Paris ne se limite pas aux incendies et accidents divers. Ils interviennent auprès de la population dans des domaines très divers : initiation aux premiers secours (opération «les gestes qui sauvent»), prévention routière dans les écoles, commissions de sécurité, visite d'établissements scolaires, prévention incendie, évacuation des locaux, participation en nombre et matériel au salon de la santé et des métiers de sécurité de la commune du Raincy.

La vision de notre commune par le Capitaine BEULIN est positive : La commune du Raincy représente une « poche d'oxygène » appréciable en termes de faible taux d'interventions et de cadre de vie apaisant.

A noter que le bilan des interventions depuis 2014 sur la commune du Raincy, demandé ne nous a pas été communiqué.

4. Lycée Schweitzer

Nous avons rencontré **Monsieur RICCI, Proviseur du Lycée** en fonctions depuis septembre 2015. Il a dirigé précédemment un établissement à Rosny-sous-Bois, classé « zone prévention violence ».

Selon lui, « l'atmosphère scolaire est plutôt satisfaisante et paisible » Les relations Etablissement/Police sont très satisfaisantes. Peu de problèmes de bagarres sont à déplorer aux abords du Lycée.

Les vols sont surtout orientés vers les portables et se produisent plutôt sur les trajets empruntés par les élèves entre le Lycée et la Station de tramway « allée des Epinettes » ou dans les rues transversales « allée de la Pelouse » ou « N/D des Anges ». Les victimes sont encouragées à porter plainte au commissariat. Si l'auteur du vol est un élève connu d'un autre établissement, un signalement est fait. Aucun vol de scooter ou de vélo n'est à déplorer.

La circulation ou vente de drogue existe entre certains élèves mais toujours en dehors de l'enceinte du Lycée, donc là aussi sur la voie publique. Pas de cas connu relatif à l'intégrisme, (un cas avait été signalé, et l'établissement concerné a été fermé.)

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de sécurité et de prévention en milieu scolaire une demande de diagnostic a été formulée par l'Académie aux chefs d'établissements scolaires. L'absentéisme en fait partie. Le bilan quantitatif des incidents ou des interventions sur incidents a été jugé stable en ce qui concerne le Lycée.

Le Comité d'Education Santé Citoyenneté se met en place en partenariat avec la Mairie du Raincy, l'Aide Sociale à l'enfance, la RATP, les communautés éducatives, CPE... (cf. le document «diagnostic de sécurité d'un établissement scolaire» présenté en Annexe).

Des travaux d'aménagement du bd de l'Ouest et de l'Allée Valère Lefebvre ont été demandés à la région (élargissement des trottoirs) ainsi que la modification de l'entrée des élèves qui ne se fera plus par l'allée Valère Lefebvre mais par le bd de l'ouest.

Le Proviseur fait état des caméras dont le nombre doit croître sensiblement, cependant la plupart sont floues et inefficaces la nuit.

Il mentionne l'ouverture de son établissement à toute initiative d'actions de prévention de la part de la Mairie ainsi que le passage en zone 30 km/h aux abords du Lycée et la fréquence du nombre de rondes de la Police.

A retenir :

- Il semble que la délinquance des lycées (vols de portables et drogue) ait plutôt lieu sur la voie publique qu'à l'intérieur du Lycée, Peut-on déduire que les actions à entreprendre seraient plutôt du ressort de la police et de la mairie que de l'éducation nationale ?
- Des organes / comités à l'initiative de l'Education Nationale, doivent être considérés par la municipalité comme une opportunité en matière de sécurité auprès des établissements hors de son domaine de compétence. Il est important de travailler de concert avec tous les acteurs. C'est une condition indispensable pour accroître l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité. L'implication forte et active des élus dans ce comité apparaît donc nécessaire.

5. Collège Corot

Suite à un contact avec la directrice du collège, nous avons également eu un échange téléphonique avec **Mme Blandine Potfer, responsable des parents d'élèves du Collège Corot**. Il semblerait que des problèmes de racket existent au niveau du bd du Midi ainsi que des regroupements allée de la pelouse.

Mme Joëlle Corso de la fédération UNAP nous a également fait part de quelques attentes en matière de sécurité :

- Demande de présence régulière de la police aux abords du collège aux heures d'entrées et de sorties pour la sécurité routière et sécurité des personnes avec effet dissuasif.
- Ouvrir le collège un peu plus tôt pour éviter les regroupements devant les grilles
- Faire de la prévention au collège sur le racket

A retenir :

- la nécessité peut être de développer le dialogue avec les représentants des parents d'élèves pour une meilleure écoute, un meilleur partage des contraintes de la mairie, et une meilleure information sur un plan d'action proposé.

6. Ecole maternelle des Fougères

Dans le cadre du plan Vigipirate, Mme Fouet, directrice de l'école maternelle a fait part principalement :

- de son souci au sujet l'ouverture du portail pour les seuls jours où elle n'est pas déchargée et doit assurer sa classe. Se devant être présente dans sa classe, elle ne peut pas assurer le strict contrôle des entrées entre 8h20 et 8h40 pour assurer la sécurité des enfants et du personnel de l'école.
- de sa demande de voir rehausser le mur mitoyen avec le bâtiment de l'ancien commissariat. Ce mur peut être très facilement franchi compte tenu de sa faible hauteur.

Par ailleurs, elle s'est exprimée dans le domaine plus particulier de la sécurité routière sur la densité de circulation sur le boulevard de l'ouest, la nécessité de lutter contre l'indiscipline des parents venant déposer en voiture leur enfants, sur son souhait de voir installer un panneau de signalisation représentant un mannequin d'enfants, et un abri à vélo.

A Retenir (hors du périmètre sécurité routière traitée par une autre saisine) :

- les deux points de sécurité mentionnés dans le cadre du respect du plan Vigipirate qui doivent pouvoir trouver une réponse positive de la part de la mairie si ce n'est pas déjà encours.

7. Voisins vigilants

Nous avons également souhaité recueillir de l'information et partager l'expérience de la commune de Gagny du fait de son implication « voisins vigilants » importante dans ce dispositif .Il existe actuellement 10 communautés actives réparties chacune sur un quartier de la ville. Chaque quartier a un ou plus généralement, plusieurs référents en fonction de la taille du quartier et du nombre d'habitations qui adhèrent à la communauté.

Pour le quartier « maison blanche » situé à proximité du lac, il y a quatre référents par exemple. La communauté du quartier concerné a été créée en novembre 2016 à l'initiative d'un des habitants, suite à une série de cambriolages de nuit malgré, dans la plupart des cas, la présence des occupants. Elle comporte 260 adhérents à ce jour. Vous trouverez dans le compte-rendu détaillé en annexe les différentes modalités d'inscriptions ainsi que les différentes modalités de fonctionnement.

Le bilan, depuis la mise en place de « voisins vigilants », est une baisse du sentiment d'insécurité ainsi qu'une diminution des incivilités. Il est également à noter une baisse

significative des méfaits constatés, plusieurs interpellations en « flagrant délit » et 23 élucidations d'affaires.

Suite aux résultats positifs des communautés de Gagny (meilleurs du département selon les statistiques établies) la ville de Gagny envisage de devenir Mairie vigilante. Il est à noter que la ville de Gagny ne possède pas de caméras de vidéosurveillance ni de Police Municipale. L'adhésion à « Voisins Vigilants » pour les Mairies est payante. De l'ordre de 3000 à 4000 euros en moyenne, ce montant est toutefois variable selon la taille de la commune. La Mairie devient « référent » et reçoit les alertes. C'est le cas de la commune de Livry-Gargan qui est Mairie vigilante. La Mairie qui souhaite adhérer peut choisir des référents de quartier parmi la population intéressée ou impliquer leurs Conseillers Municipaux en fonction de leur charge.

A retenir :

- *Devenir Mairie vigilante permet de développer donc la possibilité de recevoir les plaintes en ligne des adhérents ou de transmettre en temps réel des informations sur la vigilance à observer dans certains quartiers en fonction de signalements suspects mais également des messages (rues en travaux fermées à la circulation).*

- *Le dispositif « voisins vigilants » est une alternative citoyenne à la recrudescence des méfaits commis sur les biens privatifs ou sur des personnes isolées dans leur habitation. Elle nécessite une organisation rigoureuse et un suivi constant de la part de ses référents ainsi qu'une participation active d'observation de ses adhérents. Cependant elle peut servir « d'indicateur de risques » sur un quartier auprès de la Police ou la Mairie.*

3.

Diagnostic

Diagnostic

L'état des lieux au travers de l'exploitation des données statistiques et des différents entretiens réalisés conduit tout naturellement à établir en synthèse un diagnostic global sur le niveau de sécurité de la commune :

A. Points forts identifiés :

- Le Raincy offre à sa population un niveau global de sécurité des biens et des personnes nettement meilleur que dans l'ensemble du Grand Paris qui s'avère le benchmark le plus pertinent, et ce avec un taux de violences physiques inférieur de 11% à celui du Grand Paris et un taux de toutes natures de vols confondus inférieur de -20%.
- La commune présente une performance particulièrement prononcée en matière de vols simples contre les personnes, qu'il faut maintenir.
- Ce bon niveau de sécurité s'est vu nettement conforté sur la dernière année civile avec une baisse de l'ordre de 20% tant pour les personnes que les biens.
- Les mobilisations des garants de la sécurité que sont la police nationale et municipale porte ses fruits avec une augmentation significative sur 2016 du taux d'élucidation des enquêtes passant de 30% à 50%, nettement supérieur à la moyenne nationale de 30%, performance à caractère également dissuasif vis-à-vis des délinquants, et susceptible d'amorcer ainsi une spirale vertueuse.

B. Points faibles à améliorer :

- Le Raincy ne peut rivaliser en matière de sécurité avec les communes en têtes du classement au sein du Grand Paris telles que Neuilly sur Seine et Saint Maur des Fossés et se positionne donc loin de l'excellence recherchée. Rappelons que la sécurité des personnes globalement est presque deux fois plus faible au Raincy qu'à Neuilly et est inférieure de 70% par rapport à celle de Saint Maur des Fossés. La sécurité des biens quant à elle, présente un écart défavorable moins prononcé avec -16% par rapport à Neuilly et -33% par rapport Saint Maur des Fossés.
- Les cambriolages et les vols liés aux véhicules sont certainement les deux points noirs en matière de sécurité au Raincy (taux plus élevés que dans l'ensemble du Grand Paris).

- Les bons résultats de 2016 ne semblent pas se maintenir sur 2017 (au moins sur les 9 premiers mois de l'année) tant au niveau de la sécurité des personnes (dégradation de plus de 20 %) qu'au niveau de la sécurité des biens (dégradation de l'ordre de 10%).
- La vidéo- protection accuse un retard technologique certain par rapport à ce qui peut être attendu de nos jours, alors que c'est un outil privilégié d'efficacité des forces de l'ordre tant en matière de prévention (dissuasion) que de sanction (flagrant délit et aide à la résolution)

C. Contraintes :

- La localisation du Raincy dans le département le plus dangereux de France comme déjà mentionné, génère un environnement proche sensible en matière de sécurité
- Le développement du terrorisme pénalise l'ensemble du territoire national et la Seine Saint Denis
- Les lignes budgétaires de la commune qui ne sont pas illimitées, d'où la nécessité de prioriser les mesures et les dépenses les plus efficaces dans le domaine de la sécurité ; de définir des cibles précises de délinquance à combattre sur la durée.

D. Opportunités :

- la mise en place du Grand Paris Est, qui bien que la sécurité ne soit pas dans ses attributions, développant les rencontres et liens entre les communes voisines, devrait offrir des opportunités d'échange, de partage des bonnes pratiques entre élus et ainsi enrichir le savoir-faire et le niveau d'expertises de chaque commune.
- les séries de mesures gouvernementales prises ces dernières années pour combattre le manque de civisme et le terrorisme, offrent une « caisse à outils » à la disposition de chaque commune. Nous reviendrons en détail sur ce sujet.
- les comités qui se mettent en place à la demande de l'éducation nationale, créent aussi des instances regroupant tous les acteurs de la sécurité comme mentionné dans la synthèse de l'entretien avec le proviseur du lycée ;
- l'évolution technologique en matière informatique et de vidéo protection qui offrent des outils de plus en plus performants à condition de les maîtriser et de disposer de l'expertise nécessaire.
- le développement de la concertation, du dialogue et le partage d'information avec les citoyens ou leur représentants (de quartiers tels que les référents de voisins vigilants par exemple), avec les parents d'élèves au travers des représentants des associations,.....devrait accroître l'efficacité de la lutte contre la délinquance.

4.

Orientations

Orientations

A. Exposé des solutions :

Il n'y a pas de solutions toutes faites pour remédier à la délinquance et pour le maintien de la sécurité dans une commune, mais plusieurs paramètres à intégrer dans une politique volontariste, des enceintes de réflexions et d'actions à mettre en place, ainsi qu'un panel d'outils à disposition du Maire qu'il faudra choisir selon les objectifs fixés dans les enceintes de réflexions.

1. Paramètres à intégrer dans l'action publique :

a. Etude préalable

Une étude préalable définissant un état des lieux de la situation dans le périmètre choisi (qui n'est pas exclusivement celui de la commune) doit être effectuée afin de définir les objectifs à atteindre et la stratégie à mettre en place pour les atteindre.

Le présent rapport n'a pas la prétention de se substituer à une étude approfondie qui pourrait bénéficier de l'appui de professionnels des enjeux de sécurité, d'autant que plusieurs paramètres qui relèvent de choix politiques sont à prendre en compte.

b. Le partage d'informations :

La sécurité d'un territoire dépend de l'efficacité du réseau qui est mis en place pour lutter contre toutes sortes de phénomènes. Ce réseau n'existe pas de prime abord, il convient donc de le constituer en reliant des acteurs qui ne communiquent pas nécessairement entre eux à priori (services sociaux, de police, scolaires, etc.). Il faut donc comprendre qu'une des clefs du succès est le partage d'informations au sein d'un groupe à constituer.

c. La mutualisation des moyens :

Plus le partage d'information fonctionne plus les différents acteurs en lien avec la sécurité sont efficaces et les solutions sont pertinentes car globales. Ainsi, à l'instar des défis sécuritaires des états dont on comprend aisément qu'ils se résoudront par une meilleure coopération entre nations, il faut se poser la question de la coopération et de la mutualisation des moyens avec les villes voisines du Raincy, car les moyens humains et financiers pour garantir la sécurité peuvent être lourds pour une seule commune. La mutualisation permet non seulement des économies d'échelle mais aussi de créer un réseau de lutte contre une insécurité qui ne souffre pas des limites cadastrales.

d. La formation :

Selon les outils retenus, il convient de prévoir dans certains cas la formation des personnes impliquées, sans quoi les outils peuvent se relever inefficaces (cas notamment de la vidéo protection).

e. L'accompagnement ou l'assistance :

La sécurité fait partie des enjeux de nombreuses communes et de l'état depuis de nombreuses années (cf. loi de 2007, Loppsi I et II). Des référents sûreté sont en place dans chaque département dont les missions sont d'aider les Maires dans leur politique de lutte contre l'insécurité. Il convient donc de prendre conseil auprès de ces experts dans la stratégie à adopter et les outils à mettre en place dans le cadre de l'étude préalable défini ci-dessus.

f. L'utilisation d'outils existants :

De nombreux outils existent à disposition du Maire, il paraît pertinent de les choisir en fonction de l'état des lieux éclairé effectué et de les faire évoluer selon les spécificités locales. Des indicateurs de performance doivent être établis pour évaluer et réajuster la stratégie de lutte contre l'insécurité.

g. La prévention :

Les différents témoignages lus ou entendus convergent vers les actions en amont des problèmes de délinquance. Plus les incivilités et agissements même minimes sont pris au sérieux rapidement, moins la délinquance se développe, car les prémices de comportements délictueux sont stoppées avant de se développer, ce fut par exemple la politique de Rudolph Giuliani, maire de New York en matière de sécurité avec la notion de zéro tolérance, mais aussi le parti pris de plusieurs communes de France qui se sont attaqués aux problèmes de l'absentéisme scolaire, aux actes d'incivilités, de carences éducatives etc.

Les solutions à mettre en place sont de deux ordres :

- Les différentes enceintes de réflexion et de mise en place des actions
- Les outils à disposition du Maire et l'optimisation des moyens existants

2. Les différentes enceintes de réflexion et de mise en place des actions :

a. Comité Local (ou intercommunal) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :

Obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce comité peut se constituer en formation restreinte ou en groupe de travail. Il est composé du: Maire, Préfet, Procureur de la République, Président du conseil général, représentants des services de l'état désignés par le préfet, L'article 45 de la loi LOPPSI 2 précise : « *L'échange d'informations est réalisé selon les modalités prévues par un règlement intérieur établi par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sur la proposition des membres du groupe de travail.* ».

Le CLSPD nécessite des moyens humains : chargé de mission, coordonnateur du CLSPD

Programme de travail :

Élaboration d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (qui remplace les contrats locaux de sécurité) qui comprend :

- Au préalable un bon diagnostic avec une description claire et précise de la situation dans un espace-temps bien défini,
- une définition d'axes prioritaires (restreints) pour une durée de 3 ans décliné sous forme de fiches actions (exemples d'axes prioritaires à Mulhouse : Prévention-citoyenneté, dissuasion et sanction-réparation).
- Mise en place d'indicateurs de performance atteignables réalistes, mesurables
- Evaluation des résultats, primordiale si on veut mesurer l'efficacité des politiques de prévention. Le principe de l'évaluation est encore trop peu utilisée en France, c'est pourquoi le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) finance désormais des projets locaux comprenant un dispositif, même simplifié, d'évaluation afin d'inciter les collectivités à intégrer cette démarche.

Création par l'état d'une mission permanente :

- Guide de l'évaluation publié le 15 octobre 2011 www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr
- programme d'évaluation thématique donnant lieu à des rapports
- Veille documentaire, programme d'auditions et benchmark international

Comme son nom l'indique ce comité peut être local (sous-entendu communal) ou intercommunal ce qui permet de mutualiser les efforts consentis et de répondre à des phénomènes de délinquance trans-communales. La ville du Raincy ne faisant pas partie d'une intercommunalité dont les prérogatives concernent la sécurité, il convient soit de se

rattacher à une intercommunalité pour ce sujet (et d'autres ?) soit d'entrevoir un dispositif assez souple pour éviter de créer une coquille vide car il n'y aura pas les moyens des ambitions affichées.

Témoignages de communes :

« C'est ainsi que nous nous apercevons que se sont toujours les mêmes jeunes qui posent problème. Il nous arrive aussi d'inviter à ces réunions hebdomadaires des personnes ayant écrit au maire pour signaler un problème »

« La ville mise beaucoup sur une politique de prévention qui passe par le sport et la culture »

« Généralement les parents sont contents qu'on les aide »

« Un audit... a montré que la mobilité des phénomènes de délinquance incite à la coopération intercommunale et à la coordination des approches sans parler des avantages de la mutualisation des moyens »

« Le but (du CISPD) étant la simplification et la clarification des actions et des rôles. Le CISPD sollicite et informe régulièrement les maires »

b. Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) :

Le CDDF est créé à l'initiative du Maire et obligatoire dans les communes de + 50 000 hbts (loi Lopsi 2)

Sa composition est libre, le fonctionnement peut être fixé par un règlement intérieur mais il faut envisager un nombre restreint de personnes afin de faciliter les échanges avec les familles en créant un climat de confiance. Le conseil peut comprendre des représentants de l'état désignés par le préfet.

Ni formalisme, ni organisation particulière du CDDF ne sont prévus par les textes. Toutefois le fonctionnement peut être fixé par un règlement intérieur et le secrétariat peut être assuré par un coordonnateur.

Le Maire peut décider de réunir le CDDF afin d'évoquer la situation de la famille en cause. Au cours de cette réunion, des informations sur le plan économique, social, familial, policier ou judiciaire peuvent être échangées, dans le respect de la confidentialité, afin de dresser un état des lieux des différentes situations.

Le maire reçoit des informations de la part des services municipaux, des membres du CLSPD ou encore des responsables d'établissement scolaire.

Il est important de veiller à ce que le nombre de membres soit restreint afin de faciliter les échanges avec les familles et d'instaurer un espace de confiance et de dialogue pour le mineur et sa famille convoqués par le maire, permettant à la fois d'écouter et de proposer des mesures d'accompagnement à l'égard des familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale.

Le Maire peut également signer avec le jeune et sa famille un projet d'accompagnement parental comprenant des mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale et un suivi est alors assuré, afin de vérifier le respect des actions prescrites dans le projet.

L'Education Nationale peut communiquer au coordinateur de la ville la liste des familles qu'elle souhaite voir convoquées au CDDF.

Problèmes rencontrés par ordre décroissant à Orléans : Problèmes comportementaux des enfants / absentéismes récurrent / carences éducatives des parents / actes d'incivilités des enfants.

La clé de la réussite du dispositif repose sur la rapidité d'intervention : rendez-vous devant le CDDF une semaine après les faits, et les mesures doivent débutées une semaine après la convocation.

c. Cellules de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP)

Des maires souhaitant s'engager dans le suivi personnalisé d'auteurs d'incivilités ont développé des structures pouvant compléter ou se substituer au CLSPD.

Sa composition est de 7 membres : Le Maire, le Commissaire de Police, des représentants du parquet et de l'éducation nationale, le chef de la police municipale, le responsable du CCAS, le coordonnateur de la cellule.

Le CCTP fonctionne comme un conseil restreint du CLSPD et se distingue du CDDF par sa plus grande souplesse et par la présence souhaitée du procureur de la République. D'ailleurs certaines communes ont mis en sommeil leur CDDF pour utiliser le cadre de la CCTP, ce qui pourrait être une alternative pour la ville du Raincy.

Le CCTP présente un cadre souple et adaptable à toutes les communes qui permet d'utiliser toutes les possibilités offertes par la loi de 2007.

Une association nationale a été créée en septembre 2011.

3. Les outils :

a. Respect de l'assiduité scolaire

Le Maire peut intervenir, lorsqu'il a connaissance d'absentéisme scolaire d'un mineur, en proposant aux parents ou au représentant légal du mineur un accompagnement parental. Cette intervention s'effectue alors que la famille a déjà fait l'objet d'un avertissement et se trouve sous la menace d'une suspension de ses allocations familiales.

b. Lutte contre les incivilités : le rappel à l'ordre

Cette démarche préventive, effectuée par le Maire, met en garde le mineur contre le risque de dérapage vers la délinquance. Le rappel à l'ordre gagne à revêtir un caractère solennel et rapide, en se déroulant dans un lieu à forte portée symbolique, en présence de professionnels de terrain (police municipale, police nationale, Chef d'établissement scolaire).

Témoignage du Maire de Périgueux : « Nous constatons lors des entretiens, une réelle prise de conscience de la part des personnes entendues »

c. Trouble à la tranquillité publique : la transaction proposée par le Maire

Le maire peut proposer au contrevenant majeur qui a porté préjudice à un bien de la commune une transaction consistant soit en la réparation du préjudice, soit en l'exécution d'un travail non rémunéré (maxi 30 h).

La transaction est une sanction à forte valeur pédagogique, en agissant sur le sentiment d'impunité, et une réponse à l'exaspération et à l'incompréhension des citoyens.

La mise en place des travaux non rémunérés est difficile pour les petites communes

d. Le travail d'intérêt général

Le TIG est une alternative à l'incarcération (différent du travail non rémunéré cité ci-dessus). Les faits relèvent de contraventions de 5ème classe ou délits. S'avère toutefois difficile à mettre en place car nécessite un encadrement.

e. Intervenants sociaux dans les commissariats

Dispositif qui rencontre un certain succès depuis sa création il y a 20 ans à Chartres, résultats très encourageants, les intervenants apportent une réelle plus-value. Plus de 60 % des cas relevés par des intervenants sociaux ne sont pas connus des services sociaux locaux.

L'état finance à hauteur de 50 % pendant 3 ou 4 ans (50 % puis pérennisation du dispositif par les communes et départements).

f. Référents sureté de la gendarmerie et de la police nationale : www.referentsurete.com

Des experts au service des maires : policiers ou gendarmes ayant suivi une formation spécifique leur permettant d'analyser des situations de délinquance, ainsi ils sont en mesure de conseiller le Maire :

- La consultation sureté
- Le diagnostic de sureté
- L'étude de sécurité publique (ESP)

Le référent sureté permet d'avoir le regard d'une tierce personne expérimentée dans le domaine de la prévention de la malveillance (Aide technique à l'installation de caméras)

g. Les études de sécurité publique

Etudes de sécurité menées par les cabinets spécialisés (Diag / Analyse / mesures sur les aménagements des voies, espaces publics, constructions...). Les études sont examinées par les référents sûreté.

Obligatoire pour les communes de plus de 100 000 hbts qui créent plus de 100 000 m² de surface, ou des établissements recevant du public (ERP). Possibilité d'adaptation du périmètre à des communes plus petites sur arrêté préfectoral après avis du CLSPD.

h. La vidéo protection

Son déploiement est encouragé par l'état

Etape 1 : Diagnostic local de sécurité en sollicitant l'avis d'un référent sureté s'il y a une demande de financement du FIPD

Etape 2 : avoir établie une stratégie locale de sécurité

Le cout élevé en installation et maintenance nécessite de plus une formation des agents, d'où la pertinence d'une mutualisation avec d'autres villes. L'attention est portée sur le choix d'une technologie éprouvée (fibre optique)

Il existe deux types de Centre de Supervision Urbain (CSU – salle de vision) :

- Images visualisées en temps réel
- Images enregistrées et consultées à postériori

Exemple de Montmorency (95 Val d'Oise, 105 579 hbts) :

« La délinquance de voie publique a baissé de 26% entre 2006 et 2010 (la vidéo protection a été opérationnelle le 1er février 2007)...augmentation du taux d'élucidation de 23% (grâce à la netteté des images = fibre optique). Economie de 180 000 €/an sur une facture de 250000 en 2006 pour le nettoyage des tags à l'échelle de la communauté d'agglomération. Cette économie finance, à elle seule, la maintenance annuelle du réseau et des caméras de la vidéo protection....Diminution des faits de délinquance »

Exemple de l'installation des caméras de vidéo protection de la ville de Saint Maur des Fossés :



E. Préconisations / Recommandations :

0. Rappel : Conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre de la loi de 2007 mise en fonctionnement du CLSPD Comité Local (ou intercommunal) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Outre la préconisation 0, nous avons retenu

1. Les mesures de prévention :

a. Mise en place d'une Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP)

Le fonctionnement souple de cette cellule permet de se substituer à un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) tout en offrant des possibilités élargies puisque ne concernant pas exclusivement les problèmes avec les mineurs. Il convient de voir dans quelle mesure il ne pourrait aussi se substituer au CLSPD. Quel que soit le mode retenu la ville doit se doter d'une enceinte dans laquelle la réflexion et la stratégie de sécurité doivent être réfléchies de manière partagée avec les acteurs concernés de façon pragmatique en se fixant des objectifs et en mesurant les résultats.

b. Consultations ponctuelles du référent sécurité du département

Il apparaît enrichissant d'avoir un avis extérieur d'un professionnel de la sécurité ayant de plus une bonne connaissance de notre département, il pourra participer à la réalisation des études sur la sécurité de la ville. En outre ces consultations s'inscrivent dans une démarche octroyant des subventions de l'état pour la mise en place de la vidéo surveillance.

c. Mise en place des intervenants sociaux dans le commissariat

Dans un département socialement sinistré, les causes du passage à l'acte délictuel sont multiples (sociale, éducative, scolaire, sanitaire, etc...), la réponse se doit donc être globale pour envisager un effet bénéfique. Les intervenants sociaux dans les commissariats permettent donc une approche plus large des cas rencontrés dans les commissariats. Ainsi plus de 60 % des cas relevés par des intervenants sociaux ne sont pas connus des services sociaux locaux. Ces intervenants peuvent être subventionnés par l'état et cette solution paraît adaptée à une mutualisation avec la ville de Villemomble. Les résultats obtenus sont très satisfaisants pour les communes qui ont mis en place ce dispositif qui offre une réponse plus globale aux auteurs de délits que l'action répressive de la police.

d. Développement et optimisation de la vidéo protection

Si la vidéo surveillance, encouragée par l'état, se révèle efficace, elle n'est pas la panacée en matière de lutte contre l'insécurité si elle n'est pas correctement mise en œuvre. L'efficacité du système ne se résume pas au financement d'un prestataire pour la mise en place de caméras. Pour rendre efficace la solution, il paraît important d'étudier le dispositif de la ville avec l'aide d'un référent sécurité qui aidera au choix de la technologie et du prestataire à retenir (une sorte d'assistance à maîtrise d'ouvrage). Il faudra aussi prendre en compte les aspects formation du personnel et mutualisation des moyens avec des communes avoisinantes.

Les échanges et contacts avec d'autres communes très avancées dans ce domaine peuvent être profitables pour :

- gagner du temps, évitant les phases d'apprentissage longues,
- minimiser les coûts de matériels, de maintenance par un choix plus judicieux
- maximiser l'efficacité

Un échange avec la ville de Saint Maur des Fossés, mentionnée précédemment pour sa performance en matière de sécurité, serait intéressant et certainement riche d'enseignements.

e. Porter à la connaissance des habitants l'existence du dispositif « voisins vigilants »

Cette solution a le mérite de ne pas surcharger directement les services de la Mairie et peut se révéler efficace avec une nouvelle dimension non négligeable pour la ville du Raincy : le dispositif, nouvellement renommé « voisins vigilants et solidaires » revêt un aspect d'entraide et de solidarité entre voisins qui va au-delà du strict cadre de la sécurité en envisageant des échanges de services et d'informations sur différents sujets.

f. Mise en place d'un service de télésurveillance des alarmes privées des Raincéens connectés directement à la police municipale.

Partant du constat que les deux points qui pénalisaient le plus la population du Raincy en matière de sécurité sont les cambriolages et les vols liés à l'automobile, des pistes de solutions ont été recherchées prioritairement pour ces deux types de méfaits.

Concernant les vols liés aux véhicules, nous sommes convaincus que l'accélération du développement de la vidéo protection à la fois en terme qualitatif (haute définition avec connexion à la fibre lorsqu'elle existe) et en terme quantitatif (réflexion globale sur l'implantation des caméras non pas en fonction de ratio d'une caméra pour x habitants mais surtout en fonction du réseau routier et de l'infrastructure de la ville,) devrait permettre d'améliorer très sensiblement la sécurité dans ce domaine.

L'impact financier est bien évidemment à prendre en compte, mais un nouvel appel d'offre avec un cahier des charges techniques élaboré avec l'aide d'un expert devrait peut-être permettre d'optimiser les coûts d'investissement initial et de maintenance. Serait-il possible de louer le matériel avec un contrat de maintenance par exemple ?

La lutte contre les cambriolages, devrait également bénéficier de l'apport d'une vidéo protection plus performante, comme toutes les atteintes à la sécurité des biens et personnes.

Plus particulièrement en matière de cambriolages des habitations, les facteurs clés de lutte

sont classiquement : la présence d'alarme ,de télé surveillance, avec le fait d'être relié à un centre de contrôle qui réagit en appelant le propriétaire , puis les tiers référencés par le propriétaire (voisin , famille) et enfin les forces de l'ordre ou du personnel dédié , qui se déplacent sur le lieu de l'habitation concernée.

L'élément déterminant étant de toute évidence la rapidité d'intervention sur place pour réduire au maximum le temps de présence des cambrioleurs dans l'habitation.

Afin d'optimiser au maximum ce laps de temps, il semble nécessaire de réduire autant que possible le nombre d'intervenants et de faire appel à des ressources situées à proximité du lieu d'habitation, ce qui dans le cas qui nous occupe, le périmètre de la commune.

D'où l'idée déjà évoquée de faire relier la télé surveillance des alarmes privées directement aux forces de l'ordre de la commune, par exemple les officiers de la police municipale.

Si l'idée est simple et logique, la mise en œuvre nécessite la mise en place d'un partenariat avec une entreprise privée de télésurveillance et la municipalité, pour offrir une offre aux Raincéens.

- L'avantage différentiel à mettre en évidence pour les habitants du Raincy est en premier lieu la rapidité accrue d'intervention sur place qui pourrait être garantie contractuellement (du type intervention sur tout point du Raincy en moins de x minutes après le déclenchement de l'alarme) et un contrat légèrement moins onéreux ou en ligne avec les offres de qualité les moins coûteuses , avec des modalités favorables de transfert de prestataires .

- L'avantage du prestataire de télésurveillance qui doit être un opérateur reconnu, serait, pour l'inciter à faire des propositions compétitives en matière de prix, la signature d'un nombre significatif de contrats

- L'intérêt pour la municipalité , serait d'apporter une solution innovante et efficace pour d'une part, réduire sensiblement le taux de cambriolage (par dissuasion suite à une communication efficace) et d'autre part pour réduire l'impact financier et destructeur du cambriolage vis à vis des Raincéens grâce à la minimisation du temps de présence des malfaiteurs).

La mise en œuvre certainement difficile, nécessiterait la création d'un groupe de travail restreint fonctionnant en mode projet.

2. Les mesures de recadrage / sanctions

a. Toutes les mesures correctrices décidées dans le cadre du CTPP

Comprenant entre autre les mesures pour le respect de l'assiduité scolaire, contre les carences éducatives et scolaires, identifiées comme des facteurs clés de prévention d'une délinquance plus sévère.

b. Rappel à l'ordre du maire

Cette mesure hautement symbolique qui semble faire son effet, demande peu de moyen, un peu d'organisation, et permet de faire prendre conscience aux auteurs d'incivilités du

dommage qu'ils procurent à autrui. Aussi bénéfique aux mineurs qu'à leurs parents ou aux majeurs.

c. Transaction financière demandée en cas de détérioration de biens

Même principe que ci-dessus mais avec une dimension financière qui touche ceux que le simple symbole ne suffit pas à émouvoir.



5.

Conclusions

Conclusion

Le Raincy est loin d'être une ville où règne l'insécurité, il y fait même bon vivre mais les chiffres ne sont pas excellents pour autant. Sans rentrer dans le détail des causes, le sujet ne peut être ignoré car chaque victime ne relativise pas son préjudice au regard des statistiques et l'inaction n'est pas égale à un statut quo du nombre de délit.

De nombreux outils existent pour mener à bien cette politique, il importe de créer les conditions de réussite d'utilisation de ces outils : pas de résultats sans stratégie qui demande une réflexion en amont débouchant sur des objectifs clairs.

L'orientation à prendre dans la mise en place des outils doit revêtir un caractère préventif et même symbolique pour ne pas laisser se développer le sentiment d'impunité, terreau d'une délinquance future. Quant aux actes délictueux, ils doivent être traités par des réponses globales comprenant non seulement l'action de police, mais aussi une action sociale pour appréhender au mieux les causes d'un comportement répréhensible par la loi

L'amélioration des outils technologiques tels que la vidéo protection doit être maximisée pour accroître l'efficacité des forces de l'ordre dans leur lutte contre la délinquance et pour également son caractère dissuasif ;

Le partage d'expériences et des « best practices » entre municipalités, comme dans tous les domaines, est un accélérateur de performance à développer en matière de sécurité.

Enfin la mutualisation des moyens d'une façon générale et le projet de mutualiser ses alarmes privées des Raincéens en particulier peuvent également contribuer à accroître la sécurité de notre ville